

Procédure d'accès au statut d'auditeur libre au sein de l'Université de Toulouse

Le statut d'auditeur libre permet à toute personne intéressée de s'inscrire à l'université pour y suivre des cours ou acquérir un complément de culture personnelle. Le statut d'auditeur libre est accessible à toute personne intéressée sans condition préalable de niveau, ni de diplôme sans examen d'entrée.

L'auditeur libre ne bénéficie pas du statut d'étudiant, il n'a donc pas accès aux avantages liés à ce statut (bourses, logement universitaire, sécurité sociale étudiante à l'exception de l'accès aux ressources documentaires).

L'inscription est subordonnée au paiement de frais de dossier, ainsi qu'un droit d'accès à la bibliothèque universitaire. Le montant a été fixé par le CA de l'Université à 100 euros pour l'année universitaire 2017-2018 (CA du 06/03/2017 - délibération 2017/03/CA-026).

L'inscription confère le statut d'auditeur libre et donne lieu à la délivrance d'une carte précisant cette qualité.

L'auditeur libre est autorisé à suivre les cours magistraux auxquels il est inscrit, sans obligation d'assiduité. La participation aux TD (travaux dirigés) peut être autorisée sur demande et sous réserve des places disponibles. En revanche, il ne peut pas participer ni aux Travaux Pratiques ni aux examens ni se voir attribuer de notes pour rendu de travaux. Il ne peut recevoir aucune attestation de niveau ni d'assiduité.

Direction de la formation et de la vie de l'étudiant

 Scolarité Générale

scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr

FICHE D'INSCRIPTION D'AUDITEUR LIBRE - Année 2025/2026

Réservé à l'administration

N° INE : N° APOGEE :

Nom : Prénoms :

Date de naissance : Lieu : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Profession :

Dernière formation suivie :

Etablissement : Année :

Enseignements souhaités :

Composante	Formation	Unité d'enseignement

AVIS DU RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Favorable

Défavorable

Motif :

Toulouse, le :

Signature

AVIS DU RESPONSABLE DE LA COMPOSANTE :

Favorable

Défavorable

Motif :

Toulouse, le :

Signature

DECISION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE :

Favorable

Défavorable

Motif :

Toulouse, le :

Signature

1. Document à faire signer par le responsable de la formation et le responsable de la composante

2. Puis rapporter ou renvoyer, à l'adresse suivante :

Université de Toulouse - DFVE - Scolarité Générale

 Bâtiment administratif central - Bureau 9

 118 route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9